



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-12-076

**Autorisation à signer une Convention Territoriale Globale
avec la CAF**

Rapporteur : Catherine PRAT

<u>Date de Convocation</u> : 29 novembre 2022	Séance du 06 décembre 2022
<u>Date d'affichage</u> : 08 décembre 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Stéphanie CASTRIGNANO, Estelle ROLLE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Michel CAMPERGUE est représenté (e) par Franck JOUSSELIN, Jade MORENAS est représenté (e) par Alain FIRMIN, Philippe REYNERO est représenté (e) par Jennifer HAMAIDE, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Marie-Laure PERDIGUIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Acte d'engagement de la collectivité à signer une CTG en date du 23 aout 2021 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de

priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs : petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, agir pour l'environnement, la transition et le développement durable, favoriser l'accès à la culture, valoriser l'offre et le patrimoine local.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG). Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires de cette CTG sont : la CAF et la MSA de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, les collectivités d'Entraigues sur la Sorgue, de Vedène, de Velleron, de Saint Saturnin les Avignon, de Jonquerettes, de Caumont et de Morières-lès-Avignon. Elle sera conclue pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Depuis 2021, un travail de diagnostic partagé et de définition des priorités d'actions a été mené sur le territoire de la CTG pour chacun des champs d'intervention. Il a permis de déterminer un plan d'actions partagé et validé en comité de pilotage le 17 mai 2022.

Financièrement, la CTG engage la CAF et les collectivités signataires à maintenir le soutien financier aux équipements et services financés jusqu'ici. Ce financement garantit :

- Le maintien sur le territoire des financements versés au titre des CEJ pour les services existants selon des modalités de calcul simplifiées (bonus territoire)
- La possibilité de mise en œuvre de nouveaux services cofinancés par les collectivités signataires de la CTG avec l'appui d'autres financeurs, notamment des services de l'états ; CAF, DRAJES
....

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la ville de Morières-lès-Avignon.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 07/12/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE